

هيئة السوق المالية Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 2966 ____ Mercredi 31 Octobre 2007

____ 12^{ème} ANNEE ____ ISSN 0330-7174

AVIS

ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR ASSIMILABLES

- BTA -

DU MOIS DE NOVEMBRE 2007

Le Trésor annonce l'ouverture d'une adjudication des Bons du Trésor Assimilables, dans les conditions suivantes :

Montant indicatif: 80 MD

Lignes à ouvrir : BTA 6,10% octobre 2013

BTA 6,75% Juillet 2017

BTA 6,9 Mai 2022

Date de dépôt des soumissions : Mardi 6 Novembre 2007 avant 11 heures. Toute soumission déposée après

l'heure limite ne sera pas acceptée.

Lieu de dépôt des soumissions : Bureau d'Ordre Central du Ministère des Finances

Place du Gouvernement - La Kasbah -

Annonce des résultats : Mercredi 8 Novembre 2007 avant 13 heures.

Date de règlement : Mercredi 14 Novembre 2007

Date de jouissance : 11 Octobre 2007 pour les BTA Octobre 2013

: 11 Juillet 2007 pour les BTA Juillet 2017

9 Mai 2007 pour Les BTA Mai 2022

Offres non compétitives : Les ONC sont attribuées sur la base des volumes adjugés lors des trois

dernières adjudications des BTA.

Remarques:

- 1. Les ONC 1 doivent être soumises le : 6 Novembre 2007 avant 11 heures.
- 2. Les ONC 2 doivent être soumises le 8 Novembre 2007 avant 11 heures.
- 3. Seuls les SVT peuvent bénéficier des ONC (ONC 1 et ONC 2).

2007 - AC - 80

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AVIS DES SOCIETES (suite)

ARAB TUNISIAN BANK

- ATB -

Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, - 1001 Tunis -

L' ARAB TUNISIAN BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3 eme trimestre 2007.

Unité en 1000 DT

	Du 01/07/2007 au 30/09/2007	Du 01/07/2006 au 30/09/2006	Au 30/09/2007	Au 30/09/2006	Au 31/12/2006
1- Produits d'exploitation bancaire	47 448	39 829	135 458	113 993	153 795
*Intérêts	28 631	22 678	78 399	62 194	85 063
*Commissions en produits	5 033	4 769	15 078	13 612	18 800
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	13 784	12 382	41 981	38 187	49 932
2- Charges d'exploitation bancaire	23 172	18 434	64 671	51 705	71 108
*Intérêts encourus	22 137	17 920	62 234	50 073	68 453
*Commissions encourues	1035	514	2 437	1 632	2 655
*Autres charges					
3- Produit Net Bancaire	24 276	21 395	70 787	62 288	82 687
4- Autres produits d'exploitation	17	25	70	74	92
5- Charges opératoires, dont:	11 692	10 299	35 780	30 858	44 711
*Frais de personnel	6 516	6 254	19 587	18 761	26 213
*Charges générales d'exploitation	3 366	3 174	11 208	8 914	13 242
6- Structure du portefeuille au Bilan:			640 803	608 479	596 938
*Portefeuille-titres commercial			552 908	539 304	528 508
*Portefeuille-titres d'investissement			87 895	69 175	68 430
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			1 164 394	1 070 662	1 135 295
			1 104 334	1 070 002	1 133 233
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			2 014 248	1 669 149	1 786 288
*Dépôts à vue			527 785	554 124	584 065
*Dépôts d'épargne			243 576	204 341	210 488
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			111 742	63 680	68 559
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			188 332 *	174 539*	182 354*

(*) Avant répartition du résultat

NB: les chiffres arrêtés au 30/09/2007 tiennent compte de la situation définitive arrêtée au 30/06/2007.

II -Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 septembre 2007.

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- <u>Rattachement des intérêts</u>: les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.
- <u>Les intérêts réservés</u> : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

- * lorsque le service est rendu
- * à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2007, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vu de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres côtés et à la valeur d'usage pour les titres non côtés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS - ATB - (Suite)

2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des

résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au

comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués

sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et

de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises

en compte en résultat de la période concernée.

III- Les faits marquants au 30 septembre 2007.

L'Arab Tunisian Bank a enregistré au 30 septembre 2007 un Produit Net Bancaire de **70,8 MD** en progression de **13,64%** par rapport à fin septembre 2006, un chiffre d'affaires de **135,5 MD** en progression de **18,76%** par rapport à la même période de

apport a fill septembre 2000, un chiline d'allalies de 133,3 mb en progression de 10,70% par l'apport à la meme periode de

l'année précédente.

Cette performance obtenue au cours des trois premiers trimestres est le fruit de plusieurs évolutions.

- Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 20,68% pour atteindre 2.014,2 MD au 30-09-2007 contre 1.669,1 MD à fin

septembre 2006

- Le volume des créances nettes à la clientèle a atteint 1.164,4 MD au 30 septembre 2007 contre 1.070,7 MD à fin

septembre 2006, soit une progression de 8,75%.

- Le volume du portefeuille titres commercial détenu par l'ATB est passé de 539,3 MD au 30 septembre 2006 à

552,9 MD à fin septembre 2007, soit une augmentation de 13,6 MD ou 2,52%.

- Les commissions perçues ont connu une évolution de 11% pour s'établir à 15,1 MD au 30 septembre 2007 contre

13,6 MD à fin septembre 2006 et le ratio de couverture des frais de personnel par les commissions s'est situé à 77%

contre 72,3% à fin septembre 2006, soit une amélioration de 4,7 points.

2007 - AS - 916

PRISE EN CHARGE D'EMPRUNTS

OBLIGATAIRES

AVIS DE LA STICODEVAM

EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATL 2007/1»

La STICODEVAM informe ses adhérents qu'en application de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment son article 79 et suivants, elle prend en charge l'emprunt obligataire "ATL 2007/1" à compter de la journée de bourse du **mercredi 31 octobre 2007** sous le code ISIN :

- ATL 2007/1 TF code ISIN: **TN 0004700241**

- ATL 2007/1 TV code ISIN : **TN 0004700258**

En conséquence, le règlement/livraison sera effectué par les services de la STICODEVAM en cas de transaction sur cet emprunt.

2007 - AS - 915

AVIS

COURBE DES TAUX DU 31 OCTOBRE 2007

Code ISIN	Taux du marché monétaire au jour le jour et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)	
	Taux du marché monétaire au jour le jour	5,262%			
TN0008002172	BTCT 52 semaines 13/11/2007		5,272%		
TN0008002180	BTCT 52 semaines 11/12/2007		5,296%		
TN0008002198	BTCT 52 semaines 08/01/2008		5,319%		
TN0008002206	BTCT 52 semaines 26/02/2008		5,359%		
TN0008002214	BTCT 52 semaines 08/04/2008		5,394%		
TN0008000226	BTCT 52 semaines 27/05/2008		5,435%		
TN0008000135	BTA 5 ans " 6,75% 11 juin 2008 "		5,447%	1 007,051	
TN0008002230	BTCT 52 semaines 24/06/2008		5,458%		
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,487%		
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,522%		
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008	5,545%			
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,625%	1 010,564	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,830%	1 019,796	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	6,192%		992,131	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		6,411%	984,642	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,481%	1 051,474	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,513%	1 090,889	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,595%	1 022,055	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,827%			
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,891%		989,352	
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,169%		975,079	

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

<u>Pour les BTA</u>: Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires, <u>Pour les BTCT</u>: Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire. TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES ORGUES	CESTIONNAISS	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE	
DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DU DERNIER	LIQUIDATIVE	LIQUIDATIVE	DEPUIS LE 31	
		DIVIDENDE	du 30/10/2007	du 31/10/2007	EN DINARS	EN %
		OBLIGATAIRES				
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	120,309	120,320	3,624	3,11%
SICAV RENDEMENT	SBT	30/03/2007	102,938	102,948		3,08%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	101,866	101,876	,	2,90%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	26/03/2007	104,077	104,088	·	3,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	16/04/2007	103,828	103,841	,	3,70%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	18/04/2007	104,076	104,089	0,000	3,81%
SICAV L'EPARGNANT SICAV BH OBLIGATAIRE	STB Manager SIFIB BH	21/05/2007	102,473	102,484	5,555	3,45%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	14/05/2007 12/04/2007	102,540 102,274	102,551 105,285	0,412	3,36% 3,22%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	22/05/2007	102,274	103,283	5,400	3,48%
SANADETT SICAV	AFC	21/05/2007	107,304	107,316	·	3,43%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	14/05/2007	107,504	103,563	·	3,47%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	26/04/2007	103,302	103,303	5,000	3,51%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	31/05/2007	105,413	105,426	,	3,85%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	10/04/2007	103,772	103,784	,	3,51%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	18/04/2007	105,123	105,764	,	3,38%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	29/05/2007	105,418	105,430		3,44%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	25/05/2007	103,408	103,418	,	3,24%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	29/03/2007	104,461	104,472	,	3,41%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	-	106,913	106,925		2,43%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	-	103,383	103,396		2,22%
	FCP	OBLIGATAIRES	,	,	,	,
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,094	1,095	0,036	3,40%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,313	10,314	0,314	3,14%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	-	10,333	10,334	0,334	3,34%
	SICAV MIXTES (OBLIC					
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	39,626	39,630	,	3,23%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	28,718	·	1,039	3,75%
SICAV BNA	BNA Capitaux	16/04/2007	72,758	73,005	,	-0,56%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	31/05/2007	83,411	83,546		7,46%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	31/05/2007	859,410	861,020	·	7,45%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	18/05/2007	64,423	64,369	·	0,43%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	101,949	101,956	·	3,76%
ARABIA SICAV	AFC	21/05/2007	55,672	55,721	0,103	0,29%
SICAV BH PLACEMENT SICAV AVENIR	SIFIB BH	14/05/2007	45,891	45,874		2,86% 2,02%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	STB Manager UBCI Finance	24/05/2007 25/04/2007	48,528 92,716	48,531 92,809	0,500	3,03%
UNION FINANCIERE SALAMIMBO SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	92,716 87,525	92,809 87,686		3,03% 8,00%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	10/04/2007	12,614	12,627		6,96%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	25/04/2007	66,519	66,654	0,040	8,66%
SICAV CROISSANCE	SBT	30/03/2007	165,578	165,655	0,401	12,60%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	18/04/2007	112,726	112,767	*** 4,141	3,68%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Manageme	28/05/2007	1 203,829	1 204,432		7,31%
	. 5.			0.,.02	33,302	. , , , , , ,
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 444,327	1 447,272	145,899	11,21%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 133,639			2,71%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 129,841	129,444		10,00%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	21/05/2007	** 118,319	117,983		6,20%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,360	1,366	0,111	8,84%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,267	1,271	0,085	7,17%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	21/05/2007	** 9 108,918		·	-8,82%
FCP IRADETT 20	AFC	-	10,504	,	,	5,14%
FCP IRADETT 50	AFC	-	10,558	·		5,86%
FCP IRADETT 100	AFC	-	10,770			-82,02%
FCP IRADETT CEA	AFC	-	10,438	10,474		4,74%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	-	** 99,654	·		-1,55%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 98,780	·	,	-1,01%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 98,243	·	,	-0,58%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	10,435		- ,	5,38%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 012,317	1 012,905	**** 12,707	1,27%

^{*} S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement des dividendes distribués ***** Plus ou moins value depuis l'ouverture au public

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -Tél: 844.500 - Fax: 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail: cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Abt annuel: 50,300 dinars - Prix unitaire: 0,250 dinar Etranger: Frais d'expédition en sus Tirage: 550 exemplaires La Présidente du CMF: Mme Zeïneb Guellouz IMPRIMERIE du C M F

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

^{***} Plus ou moins value ajustée en fonction